

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : **7 novembre 2019**

Date et heure de la séance : **13 novembre 2019 à 18h.30**

Nombre de conseillers municipaux : **27**

Nombre de présents : **19**

Absents avec procuration : **4**

Absents : **4**

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIN - Pascal DÉCOTTE - Mmes Sylvie FABRON - Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Sébastien MORIN - Philippe PACHECO - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : M. Matthias DINIZ procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. Jean-Pierre FASSIER procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Mme Martine LEGRAND procuration à M. Hervé PRONONCE.

Absents : Mmes Ludivine MEISSONNIER - Valérie MONTEIRO - Nadège PARANT - M. Jean-François RAZAVET.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 19/11/13/010

OBJET : Centre Communal d'Action Sociale : attribution d'une subvention de fonctionnement et d'une subvention exceptionnelle.

Madame BOLIS rappelle aux conseillers que, lors du vote du budget primitif de la commune, le Conseil Municipal a validé l'inscription de crédits à hauteur de 133 000 € pour le CCAS et le RAM.

Elle précise que, par la délibération 19/05/22/003 du 22 mai 2019, la commune a accordé au RAM une subvention de fonctionnement de 20 000€ et au CCAS une première subvention de fonctionnement de 108 000 €.

Il convient à présent d'accorder au CCAS les 5 000 € disponibles au budget afin de permettre le bon fonctionnement de cet établissement proposant des prestations obligatoires et facultatives en faveur des personnes âgées, des jeunes, des plus démunis ou encore des cendrioux en situation de handicap.

Par ailleurs, elle indique qu'en 2019, certains projets, passant en phase opérationnelle, ont nécessité des moyens humains et techniques supplémentaires. C'est essentiellement le cas de l'Analyse des Besoins Sociaux (frais de publication et d'intervention RH). Il convient donc d'octroyer au CCAS une subvention exceptionnelle de 5 000 €

Présenté à la commission «finances-budget», lors de sa séance du 5 novembre 2019, ce dossier a reçu un avis favorable.

Au vu de ces éléments, Madame BOLIS propose donc au conseil :

- de valider le versement d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € au profit du CCAS de Le Cendre,
- de valider le versement d'une subvention complémentaire exceptionnelle de 5 000 € au profit du CCAS de Le Cendre,
- d'autoriser l'inscription des crédits correspondants au budget principal de la commune.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 20/11/2019

Reçu en Préfecture le 20/11/2019

Le Directeur Général des Services,

Jeremy FONTFREYDE.